



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES ASSEMBLÉES  
PÔLE DES SOLIDARITES

## ARRETE N° AD 2024-159

### PORTANT NOMINATION DES CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX DU CONSEIL NATIONAL POUR L'ACCES AUX ORIGINES PERSONNELLES (CNAOP)

Le président du Conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 147-1 et suivants et R. 147-1 et suivants, instituant le conseil national pour l'accès aux origines personnelles,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 222-6 et L. 223-7 relatifs à l'accompagnement et l'information des femmes accouchant dans le secret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 242-1,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines n° 2016-CD-1-5241.1 du 5 février 2016, relative à la création de l'établissement public de coopération interdépartementale Yvelines/ Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines n° 2016-CD-4-5434.1 du 14 octobre 2016, relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et transfert de sa gestion à l'établissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine (EPI 78/92),

Vu la délibération n° 2021-CD-9-6422.1 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à l'élection du président du Conseil départemental des Yvelines,

Vu la délibération n°2022-CD-7275 du Conseil départemental du 16 décembre 2022 relative au renouvellement des mises à disposition à titre gratuit auprès de l'EPI 78/92 voirie et adoption,

Vu l'organisation au sein du Conseil départemental des Yvelines,

Sur proposition de monsieur le directeur général des services du département,

Considérant le transfert de la gestion de la mission adoption à l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92),

Considérant la convention de mise à disposition d'agents départementaux des Yvelines à l'EPI 78/92,

Considérant que le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), placé auprès du ministre chargé des affaires sociales, est chargé de faciliter, en liaison avec les départements, l'accès aux origines personnelles,

Considérant qu'il assure notamment l'information des départements sur la procédure de recueil, de communication et de conservation des renseignements relatifs à l'identité des parents de naissance, des renseignements non identifiants relatifs à leur santé, l'origine géographique de l'enfant et les raisons et circonstances de sa remise au service de l'aide sociale à l'enfance ainsi que sur le dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes en recherche de leurs origines, des parents de naissance, des familles adoptives concernées par la recherche et des femmes qui souhaitent accoucher dans le secret,

Considérant que le CNAOP constitue un réseau avec les conseils départementaux et que, dans ce cadre, il revient au président du Conseil départemental de désigner des correspondants au sein de ses services chargés d'assurer les relations avec le CNAOP, d'organiser la mise en œuvre de l'accompagnement psychologique et social de la femme demandant la préservation du secret de son accouchement, de recevoir le pli fermé de cette dernière, de l'informer des prescriptions légales, de recueillir les renseignements relatifs à la santé des père et mère de naissance, aux origines de l'enfant et aux raisons et circonstances de sa remise au service de l'aide sociale à l'enfance ou à l'organisme autorisé et habilité pour l'adoption et de mettre en place un accompagnement psychologique de l'enfant,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont désignées correspondantes départementales du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles :

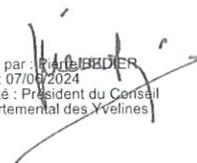
Service interdépartemental des agréments et des adoptions - EPI 78-92	Direction des affaires juridiques et des assemblées – Pôle des solidarités
Mme Michèle GIMENEZ Référénte socio-éducatif	Mme Mireille MAREY Responsable
Mme Mathilde DEPOIX Responsable de l'équipe psycho-sociale	Mme Christine CHÉDAUTÉ Assistante juridique
Mme Sévérine RIEHL Assistante administrative	
Mme Bérengère MACHART Psychologue	
Mme Lorène BERTHEAU Référénte socio-éducatif	
Mme Margot GIRARD Référénte socio-éducatif	
Mme Sophie CAPUTO Référénte socio-éducatif	

**Article 2 :** Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles.

Signé par :   
Date : 07/06/2024  
Qualité : Président du Conseil  
Départemental des Yvelines

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Nomination des correspondants départementaux du conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP)

---

Date de transmission de l'acte : 24/06/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/06/2024

---

Numéro de l'acte : AD2024-159 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20240607-AD2024-159-AR

---

Date de décision : 07/06/2024

Acte transmis par : Caroline GALEA

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants

# Acte à classer

AD2024-159

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-06-24T10-44-00.00 ( MI253819471 )

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20240607-AD2024-159-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Nomination des correspondants départementaux du corps national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP)

Date de décision : 07/06/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ADS\\_2024-159\\_CNAOP.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DAJCP controle legalite

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/06/24 à 10:44

Par [GALEA Caroline](#)

Transmis

Date 24/06/24 à 10:44

Par [GALEA Caroline](#)

Accusé de réception

Date 24/06/24 à 10:53